année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Prozess **Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable (Po. 15.3398)**

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Accès aux marchés fermés de la Confédération. Procédure équitable (Po. 15.3398), 2017 - 2020*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 12.10.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik 1
Wirtschaft 1
Wirtschaftspolitik 1
Wirtschaftsordnung 1

Abkürzungsverzeichnis

BöB	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
StromVG	Stromversorgungsgesetz
WRG	Bundesgesetz über die Nutzbarmachung der Wasserkräfte

LMP	Loi fédérale sur les marchés publics
LApEl	Loi sur l'approvisionnnement en électricité
LFH	Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Wirtschaftsordnung

POSTULAT
DATUM: 16.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

Un postulat déposé par Andrea Caroni (fdp/plr, AR), puis repris par Beat Walti (fdp/plr, ZH) a demandé un **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération**. L'objectif du rapport est d'évaluer si le droit en vigueur garantit une sélection équitable, transparente et non discriminatoire. Pour être précis, les marchés fermés concernent les cas de limitation du nombre de fournisseurs d'une activité économique dans certains domaines. Dans ces cas précis, pour des motifs souvent économiques, les marchés sont fermés à la concurrence par fait ou par l'intermédiaire d'une régulation. Dès lors, le dépositaire a estimé que la législation relative à la procédure de sélection des opérateurs était lacunaire. Il a cité comme exemple l'absence d'appel d'offres pour les concessions d'utilisation des forces hydrauliques (LFH) ou pour l'exploitation d'installations de distribution d'électricité (LApEl). Afin de renforcer le poids de son postulat, le dépositaire a rajouté que dans certains cas, comme les maisons de jeu, les distilleries, les chemins de fer ou encore les aéroports, il n'existait carrément aucune exigence minimale législative.
Pour sa part, le Conseil fédéral a soutenu, sur le fond, la position du dépositaire du postulat. En effet, il a affirmé qu'une libre concurrence était indispensable pour maintenir la compétitivité des entreprises helvétiques. Néanmoins, comme une révision du droit national des marchés publics sera débattue très prochainement au parlement, il a estimé que le postulat perdait son sens. Au final, si le Conseil fédéral a proposé de rejeter le postulat, le Conseil national l'a accepté par 118 voix contre 76. La frange plus libérale du Conseil national a imposé sa volonté. Les voix du PLR, des Vert'libéraux, du PBD et de l'UDC ont permis l'adoption du postulat. [1]

BERICHT
DATUM: 07.06.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Le **rapport sur l'accès aux marchés fermés de la Confédération** a été effectué sous forme de mandat externe afin de garantir l'indépendance de l'étude. L'étude dresse un portrait systématique des différents types de marchés fermés: concessions d'usage privatif et concessions de monopole, concessions de service public, et mandats de prestations avec indemnisation. L'étude relève que la transparence, l'équité et la non-discrimination sont respectées dans la majorité des cas. Néanmoins, certains domaines spécifiques mériteraient des ajustements législatifs afin de s'assurer de l'équité de la procédure de sélection.
Face à ces conclusions, le Conseil fédéral ne prévoit pas de mesures législatives. Au contraire, il estime que des adaptations ponctuelles doivent être menées au cas par cas, à l'intérieur de révisions législatives propre à chaque domaine. Il cite notamment la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) comme exemple. [2]

POSTULAT
DATUM: 14.09.2020
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Parlement a validé le **classement** du postulat sur **l'accès aux marchés fermés de la Confédération** à la suite de la publication du rapport du Conseil fédéral. [3]

---

1) BO CN, 2017, pp.493
2) Rapport 15.3398, 07.06.2019
3) FF, 2020, p.3263 s.